



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB, KABVS 12.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 12.04.2029

Numéro de publication: KK02-0000040305

Entité de publication

Office des faillites du Bas-Valais, Avenue du Crochetan 2, 1870 Monthey

Publication de faillite/appeal aux créanciers EGT Construction SA

Débiteurs:

EGT Construction SA
CHE-478.223.321
ZI Les Marais 1
1890 St-Maurice

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 15.12.2023

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 13.05.2024

Point de contact:

Office des faillites du Bas-Valais, Avenue du Crochetan 2, 1870 Monthey

Remarques:

La société a pour buts principaux: - l'exploitation d'une entreprise de travaux de génie civil et de travaux de construction, - tous transports par voies quelconques, - l'exploitation de carrières et de gravières, - l'acquisition, la vente, l'échange et la location

de tous biens immobiliers dans les limites de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles en Suisse par des personnes à l'étranger (LFAIE). La société peut, à titre de but secondaire, tant en Suisse qu'à l'étranger: - créer des succursales ou des filiales, - participer à d'autres entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but, en acquérir ou en fonder, - d'une manière générale, exercer toute activité financière, commerciale ou industrielle, mobilière ou immobilière, favorisant son développement et qui se rapporte directement ou indirectement à son but, - traiter ces opérations pour elle-même ou pour le compte de tiers, à titre de représentant, de mandataire, de commissionnaire ou les faire exécuter pour son compte par des tiers, - accorder des prêts aux actionnaires et à des tiers, accorder des leasings, se porter caution d'emprunts souscrits par des actionnaires ou des tiers, garantir ses emprunts par l'émission ou le nantissement de titres hypothécaires ou par la souscription de tout autre engagement financier.